

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 janvier 2022

### **II. Approbation de l'appel à manifestation d'intérêt 2022 pour l'ouverture de deux chaires de professeurs juniors**

Les Chaires de Professeurs Junior (CPJ) correspondent à une nouvelle voie de recrutement sur projet de recherche et d'enseignement permettant à son terme, entre 3 et 6 ans, et après évaluation de la valeur scientifique et de l'aptitude professionnelle de l'agent par une commission de titularisation, d'accéder à un emploi titulaire dans les corps de professeurs des universités et assimilés.

Les universités sont appelées à prévoir dans leur campagne d'emplois les demandes potentielles de chaires pour 2022.

Le Conseil d'administration approuve la demande au Ministère de deux chaires de professeurs juniors au titre de 2022.

<b>Effectif Statutaire :</b>	36
<b>Membres en exercice :</b>	35

<b>Quorum :</b>	
Membres présents :	22
Membres représentés :	8
<b>Total :</b>	30

Décompte des votes :

<b>Abstentions :</b>	1
<b>Votants :</b>	29
<b>Blancs ou nuls :</b>	-

<b>Suffrages exprimés :</b>	29
<b>Pour :</b>	25
<b>Contre :</b>	4

La délibération est adoptée.

Fait à Orléans, le 28/01/2022

**Le Président de l'Université**



**Éric BLOND**

Présidente CAc		DGS			Rectorat	
VPCA		DRH			SAJ	
VPCR		DAF				
VPCFVU		Agent Comptable				
VP déléguée aux « Moyens »						